

The Shipowners' Club Assurance Responsabilité Civile liée aux Navires de Pêche



The Shipowners' Club

Expert dans le domaine des responsabilités liées aux navires de pêche

Assureur spécialisé dans les risques de la responsabilité des propriétaires, exploitants et gestionnaires de navires de pêche dans le monde entier.

Notre nom est depuis longtemps associé à l'assurance des bateaux de pêche. Avec plus de 4 300 membres, le Club assure maintenant un plus grand nombre de bateaux de pêche que presque tous les autres assureurs. Vous trouverez nos Membres (titulaires de police) pêchant sur les lacs, rivières, mers et océans pratiquement partout dans le monde.

Une nouvelle approche

Les défis posés par l'industrie de la pêche évoluent au fil du temps. Il est essentiel que ceux qui s'exposent à des dangers au sein de cette industrie parmi les plus exigeantes aient le soutien d'assureurs novateurs et créatifs. En notre qualité d'experts dans ce domaine, nous avons adopté une nouvelle approche pour la couverture des nombreux risques associés à la pêche.

Qu'est-ce qui est nouveau ? Un langage simple

Nous avons établi une police d'assurance qui est rédigée simplement et expressément conçue pour les bateaux de pêche.

Elle vise à répondre à tous les risques de responsabilité auxquels sont confrontés les exploitants de navires. En bref, nous couvrons tous les risques liés à la responsabilité maritime auxquels vous pouvez devoir faire face, à l'exception de quelques exclusions clairement identifiées. Vous avez donc la tranquillité d'esprit que procure le fait de savoir que vous êtes assuré auprès d'assureurs qui ne tirent pas parti de l'ambiguïté des clauses.

Suppression du jargon

Nous avons supprimé tout le jargon inutile dans le cadre de notre police qui est rédigée d'une manière claire et facile à comprendre. Elle est accompagnée d'un guide « Tout savoir sur votre couverture » si bien qu'il n'y a jamais aucune ambiguïté sur l'assurance que vous détenez ou sur la procédure applicable en cas de réclamations introduites à votre encontre.

Conçue avec le soutien de l'industrie de la pêche

Lors de la conception de cette police, nous avons consulté un grand nombre d'intervenants dans l'industrie de la pêche pour mieux comprendre leurs besoins. Grâce à leurs contributions inestimables, nous pensons avoir atteint notre objectif, à savoir, proposer la meilleure police d'assurance disponible sur le marché.

Notre équipe de spécialistes

Nous disposons d'une équipe dédiée de professionnels de l'assurance qui connaissent vraiment l'industrie de la pêche. Leur seul but est de garantir que nos Membres détenant des bateaux de pêche reçoivent, de notre part, la meilleure couverture en contrepartie d'une prime équitable. Nous sommes une mutuelle d'assurance et nous opérons donc en tant que club à but non-lucratif. Tout ce que nous faisons est dans le plus grand intérêt des 6 000 Membres que nous sommes fiers d'assurer, dans le cadre de toutes nos catégories de navires.

La protection que nous accordons

Nous interviendrons concernant toutes les réclamations impliquant la responsabilité maritime qui sont introduites à votre encontre, à l'exception d'un nombre restreint d'exclusions clairement identifiées.

Responsabilité à l'égard de l'équipage

Nous couvrons votre responsabilité concernant les risques de maladies, lésions ou décès de membres d'équipage ainsi que les frais médicaux consécutifs.

Nous indemniserons également le salaire d'un membre d'équipage en cas de traitement médical ou hospitalier, lorsque vous êtes tenu d'assumer ces coûts. Nos paiements sont basés sur ce qui est considéré comme étant raisonnable, dans l'industrie, pour un membre d'équipage à cet échelon. Vous pouvez nous contacter à ce sujet avant de conclure des contrats d'embauche avec vos membres d'équipage.

Frais de déviation

Si vous devez amener à terre un membre d'équipage malade ou blessé ou quiconque d'autre pour subir un traitement médical d'urgence, nous couvrirons les coûts et frais supplémentaires consécutifs.

Nous couvrons également les coûts et frais encourus en raison des retards causés par l'attente des remplacements de membres d'équipage dans de telles circonstances.

Coûts des enquêtes et des procédures

Si vous devez assister à des enquêtes officielles ou à des procédures à la suite d'un accident, nous couvrons les frais raisonnables qui en découlent.

Amendes

Nous couvrons les amendes imposées en raison d'une infraction aux règlements sur la pollution, la contrebande ou l'immigration, à condition que cette infraction soit de nature accidentelle ou soit causée par des actions ou des omissions indépendantes et délibérées de la part de votre équipage.

Filets de pêche

Nous vous couvrons si vous êtes responsable des dommages causés aux filets de pêche d'autrui.

Règlements en matière de santé et de sécurité

Nous couvrons les amendes qui vous sont imposées en raison d'une violation par inadvertance des règlements en matière de santé et de sécurité.

Effets personnels

Nous couvrons les réclamations concernant la perte d'effets personnels.

Passagers clandestins, réfugiés et sauvetage de vie

Nous couvrons les coûts et les frais découlant de passagers clandestins, réfugiés et sauvetage de vie en mer.

Remorquage

Nous savons que la pratique de l'industrie implique parfois le remorquage d'autres bateaux, notre assurance inclut automatiquement la couverture du remorquage.

Enlèvement d'épave

Nous couvrons les frais d'enlèvement de l'épave à la suite de la perte de votre bateau.

Indemnités contractuelles

Nous couvrons les indemnités contractuelles que vous devez accepter dans le cadre de contrats conclus avec des ports, terminaux portuaires, chantiers navals, fournisseurs et autres.

La mutualité apporte une valeur ajoutée

Réclamations

En qualité d'assureur mutuel, notre priorité est de vous défendre, à titre de Membre, des réclamations introduites à votre encontre, Nous collaborons étroitement avec votre courtier tout au long de ce processus. Nous avons pour objectif principal de payer, sans retard, toutes les réclamations couvertes.

Prime fixe

La prime payable pour notre nouvelle police d'assurance est fixée au début de chaque année de police. À moins que vous nous demandiez de modifier la couverture d'assurance acquise, nous ne vous réclamerons pas le paiement d'une surprime ou d'un appel de primes complémentaires.

Couvertures supplémentaires

Nous pouvons également fournir l'assurance Individuelle Accident, ainsi que la couverture de l'Aide judiciaire et de la Défense judiciaire.

Normes de prestation de services élevées

Nous sommes fiers de la qualité de la prestation de services que nous offrons à la clientèle. Nous sommes en mesure de vous apporter notre soutien 24 heures sur 24 grâce à nos bureaux et à un réseau de correspondants dans le monde entier. En votre qualité de Membre du Club, vous pourrez également bénéficier de nos conseils en matière de prévention sinistres et de notre service d'étude gratuite des contrats.

Combien de navires ?

Nous assurons plus de 32 000 navires dans le cadre de toutes nos catégories de couverture.

La présente brochure vous donne un aperçu de l'assurance responsabilité civile que nous pouvons vous proposer. Cette assurance est à tout moment sous réserve de notre libellé de police que nous vous conseillons de lire attentivement et d'étudier avec votre courtier.

Pour obtenir de plus amples détails sur notre Assurance Responsabilité Civile liée aux Navires de Pêche, veuillez consulter le site : www.shipownersclub.com/vessel-type/fishing

AVERTISSEMENT

La traduction libre en français des Règles de The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity (Luxembourg) est proposée ici aux Membres de l'Association et à toutes autres personnes francophones, dans l'intention de leur faciliter si besoin est, l'accès aux Règles de l'Association.

Les traducteurs se sont efforcés à la fois de conserver l'esprit du texte original, d'être fidèles à sa lettre et de lui donner une tournure française qui ne soit pas trop ingrate.

Il reste cependant expressément entendu qu'en cas de divergence d'interprétation, seul le texte anglais des Règles prévaudra et fera foi.